



Juillet 2016

L'actualité du Commerce Engagé

Voici les informations de nos dernières actions en Pays d'Aix

Les actualités

Le Commerce Engagé se développe en Pays d'Aix !

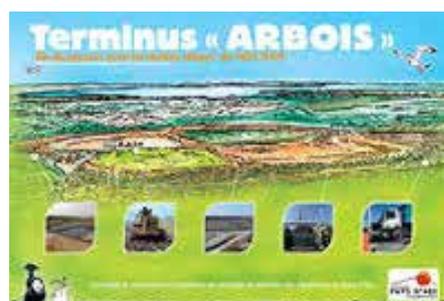


En juillet, la **Boulangerie Jacob's** est devenue le tout premier commerce de Venelles à avoir intégré le label Commerce Engagé !

Désormais, se sont 61 commerces qui sont labellisés en Pays d'Aix !

Une visite à ne pas manquer

L'équipe du Commerce Engagé organisera en octobre une visite du **centre de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois (ISDND)**. Les commerçants labellisés des sept communes sont tous invités à cette matinée conviviale qui sera l'occasion d'en apprendre plus sur la gestion des déchets, tout en prenant le temps de faire connaissance et d'échanger ensemble !

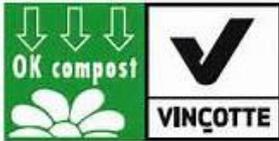


Pour rendre ce moment plus agréable encore, un apéritif déjeunatoire sera proposé après la visite ! Les détails vous seront communiqués en septembre, mais sachez dores et déjà qu'un co-voiturage sera organisé pour se rendre sur le site.

Dossier sac : encore des précisions

Le 1er juillet a, comme vous le savez, marqué l'entrée en vigueur du décret concernant les sacs plastiques : il n'est désormais plus légal de distribuer des sacs de caisse en plastique à usage unique ! Soulignons que de nombreux commerces engagés n'avaient pas attendu cette réglementation pour adopter des pratiques plus durables, en limitant au maximum les sacs à usage unique.

Faisons le point sur les sacs en plastique qui restent autorisés :

	Autorisés
Depuis août 2015	
<p>Tout sac « oxo » (oxo-fragmentable ou bio-fragmentable ou oxobiodégradable).</p> <p>Pourquoi ? Ces plastiques sont très néfastes pour l'environnement car ils se décomposent en fines particules et contaminent une grande partie des milieux naturels.</p>	<p>Pas d'exception</p> <p>Attention : Ces sacs peuvent encore être proposés par certains fournisseurs qui ne sont pas clairs sur le sujet.</p>
Depuis le 1^{er} juillet 2016	
<p>Les sacs en plastique de sortie de caisse d'une épaisseur inférieure à 50 microns (y compris biosourcés, compostables, ...).</p>	<p>Les sacs en plastique d'une épaisseur supérieure ou égale à 50 microns.</p> <p>Pourquoi ? A partir de 50 microns d'épaisseur, les sacs sont considérés comme réutilisables.</p>
A partir du 1^{er} janvier 2017	
<p>Les sacs en plastique pour l'emballage direct des marchandises ou la vente en vrac</p> <p>Attention : Les sacs compostables en compostage industriel (selon la norme EN 13432) ou ayant le label « OK compost », équivalent à cette norme, sont interdits.</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Sacs à 30 % biosourcés et compostables en compostage domestique</p> <p>Comment les reconnaître ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils sont conformes à la norme NF T51-800 sur les « spécifications pour les plastiques aptes au compostage domestique ». - Ils bénéficient du label OK compost-Home (délivré par Vinçotte), équivalent à cette norme. <div style="text-align: center;">  </div> <p>Pourquoi ? Ces sacs sont capables de se dégrader sans diffuser de résidus toxiques dans les milieux naturels.</p>

Vous cherchez à acheter des sacs réutilisables ?

Nous avons recherché des coordonnées de fournisseurs. Une première liste ci-dessous sera mise à jour régulièrement. Vos retours seront utiles pour la compléter !

LES FICHES	LES LIENS
Les cabas	/www.ecoscienceprovence.com/partage/sacs-alternatives/cabas.pdf
Les filets	/www.ecoscienceprovence.com/partage/sacs-alternatives/filets.pdf
Les sachets à vrac	/www.ecoscienceprovence.com/partage/sacs-alternatives/sachets-a-vrac.pdf
Les sacs à bouteilles	/www.ecoscienceprovence.com/partage/sacs-alternatives/sacs-a-bouteilles.pdf
Les sacs à pain	/www.ecoscienceprovence.com/partage/sacs-alternatives/sacs-a-pain.pdf
Les sacs à salade	/www.ecoscienceprovence.com/partage/sacs-alternatives/sacs-a-salade.pdf
Les sacs repliables	/www.ecoscienceprovence.com/partage/sacs-alternatives/sacs-repliables.pdf

Les actualités

Comme annoncé dans la précédente newsletter, **trois nouvelles communes ont récemment rejoint le Commerce Engagé en Pays d'Aix** : Venelles, Gréasque et Cabriès proposent désormais le label à leurs commerçants pour s'engager dans une démarche plus durable !

Derrière le dispositif, se cachent des techniciens investis qui sont essentiels au bon fonctionnement. A ce titre, nous vous présentons les référents techniques de ces nouvelles communes, qui sont au niveau local des partenaires privilégiés de l'équipe du Commerce Engagé, mais aussi vos relais en attendant notre visite !



A la mairie de Venelles, Elise Reynier, chargée de mission Agenda 21 au sein du service Développement Durable

«La commune de Venelles a choisi de mettre en place le dispositif Commerce Engagé afin d'amener les commerces de Venelles et leurs clients à une démarche de consommation durable par : la promotion des sacs réutilisables, la réduction, la valorisation et le tri de leurs déchets, la dynamisation des circuits économiques courts, la consigne et la réutilisation de l'emballage de leurs produits, l'économie d'énergie, etc.»



A la mairie de Gréasque, Lydia Répossi, Chargée de mission Agenda 21

«Les communes où je travaille sont confrontées à une désertion progressive des petits commerces de proximité dans leur centre-ville, du fait des habitudes de consommation des habitants qui privilégient le drive et les achats groupés dans les zones commerciales. Néanmoins, les commerçants qui résistent à ce phénomène, entretiennent un réseau social de proximité essentiel, offrant la possibilité à ceux qui le désirent encore, de faire leurs courses à pieds. Ces mêmes commerçants sont également soucieux de l'environnement, et la plupart d'entre eux effectuent des démarches vertueuses comme trier leur déchets, acheter local, etc. Appartenir à un réseau de commerçants engagés peut les aider à mutualiser leurs efforts. Ainsi, ils seront fédérés, auront une identité commune, et seront valorisés.»

A Cabriès, un référent sera prochainement nommé pour l'appui aux commerçants. Nous vous le présenterons dans la newsletter de septembre !

Zoom commerçants

Marion PEREZ, au sein de son institut **Esthétiquement zen** à Vitrolles utilise et vend une gamme de produits à base d'Aloe Vera 100% naturel !



A Rousset, **la supérette Vival** a fait appel à l'équipe du Commerce Engagé qui, grâce à un partenariat avec la CCI du Var, propose à 10 commerces labellisés d'accéder à un diagnostic énergie gratuit, réalisé par un expert.

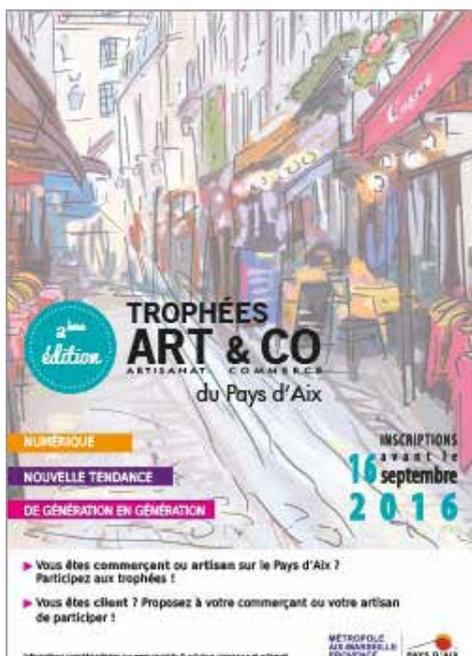


Le Vival étant le quatrième à bénéficier de cet accompagnement, il reste encore 6 diagnostics gratuits. Contactez-nous pour en profiter !

Cette rencontre a été l'occasion d'échanger autour des éco-gestes déjà pratiqués par les gérants : fermeture des rideaux des frigos la nuit et le midi pour limiter la perte de froid, mise en marche de la climatisation que quand le magasin est fermé, pas de chauffage l'hiver, etc., mais aussi d'apporter à **Mme et Mr CHACON** des astuces pour réduire leur consommation d'énergie au quotidien. En voici quelques exemples :

- Ajouter aux éclairages extérieurs (enseigne et spots sur les étals de fruits et légumes) un détecteur de luminosité, qui permet de ne déclencher l'éclairage que lorsque la luminosité naturelle n'est pas suffisante
- Changer les spots halogènes extérieurs pour des LED permet de diviser par 5 la consommation d'énergie pour cette zone d'éclairage
- Penser à dégivrer régulièrement les congélateurs (peut augmenter la consommation jusqu'à 50% !)
- Comparer les tarifs réglementés (EDF) et non réglementés (autres fournisseurs) puisqu'on peut gagner 5 à 10% sur la facture.

Participez aux 2ème édition des Trophées ART&CO du Pays d'Aix !



Organisés par la Métropole Aix-Marseille Provence pour promouvoir et valoriser le Commerce et l'Artisanat, sur le territoire du Pays d'Aix. Chaque commerce ou artisan peut postuler dans la ou les catégories de son choix parmi les 3 suivantes : Numérique, Nouvelle Tendance, De génération en génération.

Le dossier de candidature, à remettre avant le 16 septembre à télécharger ci-dessous :

<http://www.cmar-paca.fr/actualites/participez-la-2e-edition-des-trophees-artco>

Les 12 lauréats, élus par les habitants du territoire, bénéficieront d'une visibilité de premier choix et d'une communication sur l'ensemble du territoire.

Et encore pleins d'autres idées de nos commerçants à venir dans la prochaine newsletter !



Commerce Engagé

Moins de déchets, une économie locale renforcée, des ressources naturelles préservées, un avenir durable et solidaire

**MÉTROPOLIS
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**

— Territoire du Pays d'Aix